

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire.

Etaient présents :

Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Jacky LEROY, Cécile SANGUINETTI, Magali LEMAITRE, Nicolas BOUCHIRED, Daniel MARTIN, Charles LANDART, David LUCAS, Marie-Dominique HAUCHECORNE, Frédéric CADIOU, Pierre-Marie BOTALLA, Didier GUEVILLE, Christelle GALLIER-CHAUSSE, Jean-Luc FORT.

Etaient absents :

Carine THOMASSIN (pouvoir à Jacky LEROY), Géraldine AURADOU (pouvoir à Marie-Dolores GAUTIER-HURTADO), Nathalie DUPRE (pouvoir à David LUCAS), Mélanie RAULT, Françoise PENNAMEN,

Secrétaire de Séance :

Frédéric CADIOU

17.01.14

1- PROJET DE FUSION DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE, EN PRESENCE DE MONSIEUR L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

Madame Le Maire présente Monsieur BASELY Inspecteur de l'Education Nationale.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de fusion des deux écoles. Cette fusion est une réflexion commune et existante. Elle n'aura aucune conséquence sur le bien-être des enfants car le cadre d'accueil ne sera pas modifié.

Cette fusion, en une seule école primaire regroupant maternelle et élémentaire, dont la décision relève de la compétence du Conseil Municipal, permettrait :

- Une continuité administrative
- Une seule direction et par conséquent un seul interlocuteur pour la commune.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Basely.

Monsieur Basely présente les objectifs et les raisons de cette fusion. Il précise que ce projet a été travaillé avec l'équipe pédagogique depuis 2ans.

Elle favoriserait :

- * le travail en équipe avec un établissement d'une taille suffisante,
- * la prise en charge continue des élèves, les enseignants vont travailler en commun ce qui permettra une continuité entre les deux structures actuelles, continuité pédagogique sur toute la scolarité, de la petite section de maternelle jusqu'au CM2.
- * La proximité géographique des deux écoles favorise cette fusion.

L'ensemble des classes pourra profiter des infrastructures de chaque école, ce qui permettra un meilleur partage des moyens et des locaux.

Monsieur l'Inspecteur précise que cette fusion n'entraînera pas de fermeture de classe à la rentrée prochaine, ni en 2018, les effectifs étant stables.

Conformément à la réglementation un conseil d'école extraordinaire se tiendra prochainement, à l'initiative de Monsieur l'Inspecteur, dans le but d'informer et d'échanger avec les représentants des parents d'élèves.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité, 13 voix pour et 4 conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote.

*** Approuve** le projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire en une seule école primaire, dès la rentrée 2017.

*** Autorise** Madame le Maire à engager les procédures correspondantes.

La séance est levée à 19 heures 40.